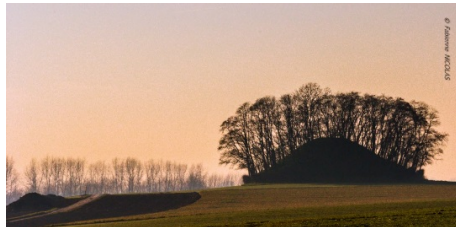


## Sauvegarde de la plaine de Boneffe

### NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !



**Son BIOTOPE**



**Son HISTOIRE**



**Son PAYSAGE**

**Le Ministre dit « oui » pour construire 9 éoliennes dans la Plaine de Boneffe !  
'Plaine de vie' dit « non » et dépose un 3<sup>ème</sup> recours au Conseil d'Etat !**

Le collectif « Plaine de Vie », accompagné par NATAGORA & AVES, a déposé un 3<sup>ème</sup> recours au Conseil d'Etat le 01 février dernier afin de stopper le projet éolien qui plane sur la Plaine de Boneffe depuis 2008.

**La pertinence environnementale du projet éolien dans la Plaine de Boneffe demeure problématique.** Les différentes instances officielles (DNF, CCATM, CWEDD, CRMS, etc) insistent sur le fait que **le projet est inadéquat** à l'endroit où on veut l'ériger, et ce, en dépit des efforts auxquels Eneco a été contraint suite à nos 2 précédents recours au Conseil d'Etat en 2012 et 2015. Tous les experts en conviennent : les retombées sur l'avifaune de passage dans la Plaine seront irrémédiables, l'impact sur les valeurs patrimoniales du lieu est avéré, la particularité unique du paysage en openfield sera dépréciée, ...

**Malgré un nombre d'avis négatifs impressionnant, le Ministre Di Antonio a néanmoins accordé le permis pour construire les 9 éoliennes dans la Plaine de Boneffe.**

**Ainsi, un 3eme recours au Conseil d'Etat est nécessaire.  
Nous avons besoin de vous !**

Vous le savez, **les acteurs du collectif « plaine de vie » s'investissent bénévolement** depuis plus de 7 ans pour la sauvegarde de la plaine de Boneffe. Néanmoins, lorsque nous devons faire appel à la voie juridique, nous sommes confrontés à d'importants frais atteignant plusieurs milliers d'euros.

Par le passé, nous avons pu compter sur vos nombreux dons qui nous ont permis de remporter les 2 précédents recours. **MERCI À TOUS !**

**Pour ce 3<sup>ème</sup> recours au conseil d'Etat, nous avons impérativement besoin de nouveaux dons**, les premières factures d'honoraires de l'avocat et de frais de dossier nous parviennent déjà.

**Concrètement, si vous vous sentez concerné(e), SOUTENEZ NOTRE ACTION au Conseil d'Etat EN FAISANT UN DON, aussi minime ou important soit-il, sur le compte BE53 0882 4935 4053 (BIC : GKCCBEBB) au nom de Plaine de vie, avec en communication « Don 3<sup>ème</sup> recours au CE »**

**Merci pour votre soutien**

**Le collectif 'Plaine de Vie'**

*Email : [info@plainedevie.net](mailto:info@plainedevie.net) | Tel : 0497 08 19 78 ou 0498 88 96 30 (en soirée)*

*Tenez-vous informés : Site web : [www.plainedevie.net](http://www.plainedevie.net) & [facebook.com/plainedevie](https://facebook.com/plainedevie)*